



En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et services adaptés. [En savoir plus \(http://www.fil-social.com\)](http://www.fil-social.com)

Reproduction interdite sans autorisation. Le contenu de cette dépêche est la propriété de son auteur et du Fil-Social. Son utilisation et sa diffusion, par tous moyens, ne peuvent se faire que dans le cadre du contrat d'abonnement.



De l'utilité, pour les mutuelles, des 2 600 services de soins et d'accompagnement mutualistes

La journée annuelle de l'Adom (Association des directeurs d'organismes mutualistes ^[1]), qui se déroulait ce 20 mars, avait pour thème « *Soigner et assurer, deux vecteurs indissociables des nouveaux parcours de soins ?* »

Pratiquement, il s'agissait d'une réflexion sur ce que peuvent apporter aux mutuelles santé (pratiquant l'assurance complémentaire, dites du Livre II du Code de la Mutualité), les établissements de soins, de services et d'accompagnement mutualistes (les Ssam, autrement appelées mutuelles du Livre III du même code).

Pour les participants, ces Ssam sont un élément de différenciation, dans un marché banalisé à l'extrême, et aussi une possibilité de conforter leurs relations avec leurs adhérents et, surtout, d'être « *à leur côté lors des périodes de fragilité* » expliquera, en conclusion, Bruno Huss, président de l'association.

Si l'ensemble des dirigeants présents à cette journée semblait d'accord sur ces objectifs, on pouvait constater quelques divergences sur la façon d'organiser ce secteur.

L'intérêt des synergies

Pour Guénaëlle Haumesser (Offre de soins, autonomie et parcours à la FNMF), « *les 2 600 services de soins et d'accompagnement mutualistes améliorent l'accès aux soins de la population, favorisent la proximité entre les mutuelles et leurs adhérents, sont des vecteurs d'innovation, donnent à la Mutualité une connaissance intime des modèles économiques de ce type d'établissements et, ainsi, favorisent la régulation des coûts, d'où des économies pour les mutuelles* », ce sont aussi des « *vecteurs de communication et de marketing* ».

Propos appuyés par Emmanuel Ruffin (AG2R La Mondiale Matmut) : selon lui, ces organismes de Livre III ont pour vocation « *d'élargir le métier de l'assureur, afin d'avoir une relation la plus longitudinale possible avec l'assuré, d'être son 'complice de vie' et aussi de communiquer avec l'ensemble des acteurs de santé* ». En outre, ils aident à « *mieux maîtriser*

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et services adaptés à vos goûts et intérêts. En savoir plus (<http://www.fil-social.com>)

À condition, précise Guénaëlle Haumesser, que « le modèle économique de ces Livre III soit viable : il faut rechercher l'efficacité économique par une approche globale [Livre II et livre III conjoints] et non pas structure par structure ».

Ces Ssam, pour elle, ne doivent pas être considérés comme des postes de pertes financières. Les bénéfices sont apportés en termes immédiatement comptables par les économies apportées dans les dépenses de prestations, mais aussi en termes d'image, de notoriété, de différenciation.

Donc, pour les mutualistes, « il faut favoriser les synergies entre les différents métiers des mutuelles », résume Franck Bonichon (Mutualité Française Limousin Ssam). Il prend l'exemple de la mise en route du RAC 0 par les mutuelles, qui sera facilitée grâce à ce réseau.

Des Livres III intégrées dans des groupes ou non ?

Il n'en reste pas moins que l'on voit apparaître deux visions des liens qui peuvent exister entre mutuelles relevant du Livre II et organismes du Livre III.

Si Guénaëlle Haumesser et Franck Bonichon semblent considérer que c'est l'ensemble des mutuelles qui doivent et peuvent bénéficier de ce vaste réseau, Patrick Fourmond, du groupe Aésio, pointe un problème, celui de la taille critique. Ce qui conduit Aésio, comme le groupe Vyv d'ailleurs, à gérer « des structures intégrées, avec un renforcement de la gouvernance » [2] par les groupes eux-mêmes. Pour lui, c'est d'ailleurs indispensable pour élargir ces Ssam à d'autres secteurs d'activité [3].

Il pose la question : « l'avenir sera-t-il pour ces Livre III à l'intégration dans des groupes pilotés par les Livre II ou sera-t-il piloté par le national ». Par « national », il faut entendre la Fédération, c'est-à-dire l'ensemble des mutuelles adhérentes.

Albert Lautman, directeur général de la FNMF, reconnaît qu'il « y a des débats forts dans le monde mutualiste à ce sujet ».

Mettre en évidence la légitimité des mutuelles

Quoi qu'il en soit, estime-t-il, prenant l'exemple du dentaire, « la régulation des tarifs, résultant de l'existence de centres mutualistes, diminue les dépenses des Livre II » et l'existence de ces Ssam justifie les mutuelles dans leur « logique d'accompagnement global des adhérents, de facilitateurs de vie. »

Pour lui, le fait que les mutuelles ont l'expertise d'offres de soins, de

gestionnaire d'établissements, etc. Leur permet d'être des portes d'entrée de l'adhérent dans un système complexe et aussi de faciliter leurs propositions de contenus et services adaptés. En savoir plus (<http://www.fil-social.com/article4.html>) OK

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et services adaptés. En savoir plus (<http://www.fil-social.com/article4.html>) OK

En somme, « dans la période compliquée que les complémentaires santé traversent, c'est un moyen de mettre en évidence la légitimité des mutuelles ».

Ainsi que le dira en conclusion Bruno Huss, « avec l'ANI, les mutuelles sont confrontées à une rupture de la continuité de relation avec leurs adhérents. L'un des moyens d'y remédier, c'est d'être aussi offreur de soins et de services ».

[1] Réservée historiquement aux directeurs des groupements mutualistes régis par le Code la mutualité et affiliés à la FNMF, l'Adom s'est ouverte aux directeurs d'organismes relevant d'autres codes (assurance, sécurité sociale).

[2] On peut citer un exemple, on ne peut plus récent de cette manière de faire : la future création par Eovi Mcd Santé et Services (du groupe Aésio) d'une Cité des Aînés (voir [Fil-Social n°29422 \(article29422.html\)](#)).

[3] En matière d'élargissement, rappelons que le Groupe Vyv, est aussi actif dans l'habitat social. (voir [Fil-Social n°28966 \(article28966.html\)](#)).

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et services adaptés [En savoir plus \(http://www.fil-social.com/article4.html\)](http://www.fil-social.com/article4.html) [OK](#)